



- CONDITIONS D'ACCES

4.1. Diplômes requis :

- Diplôme Master, Master spécialisé ou ingénieur dans le domaine sciences et sciences et technique.
- Diplômes master ou ingénieur dont la liste est fixée par arrêté de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme reconnu équivalent.

4.2. Pré-requis de compétences scientifiques d'accès à la formation doctorale

**Prérequis :**

- **Au minimum une mention Assez Bien au Baccalauréat.**
- **Au minimum une mention Assez Bien durant les trois années de la Licence.**
- **Au minimum une mention Assez Bien au Diplôme du Master.**
- \* **Adéquation et homogénéité du cursus académique avec la formation doctorale.**

**N.B. : Concernant les titulaires d'un diplôme d'ingénieur, du diplôme de docteur en médecine et diplôme d'ENCG : mettre en place des critères de présélection pour encourager l'excellence.**

4.3. Critères et procédures de sélection :

Etude du dossier :

(Expliciter les critères de sélection : mentions, nombre d'années d'études, notes des matières principales, , etc...)

- 1- L'appel à candidature au doctorat est lancé annuellement à travers la plateforme électronique de l'Université Ibn Zohr, <http://preinsdoc.uiz.ac.ma>  
Les candidats déposent via la plateforme leur CV, diplômes, lettre de motivation, etc.
- 2- La pré-sélection des candidats portera sur l'examen du dossier déposé au niveau de la plateforme de l'université Ibn Zohr. Les critères de pré-sélection qui seront publiés sur la plateforme de l'université sont :
  - Mentions, nombre d'années d'études, notes des matières principales, etc...

Entretien : Ecrit et/ou Oral

Après classement de pré-sélection sur dossier et éventuellement sur la base de l'examen écrit, la commission de sélection convoquera les personnes retenues pour un entretien oral. Les listes des candidats définitivement retenus : liste principale et liste d'attente seront établies par la commission de sélection sur la base d'un PV signé par ses membres et transmis au chef de l'établissement domiciliant la formation doctorale et au président de l'université.

Autres (spécifier) :